

Accord de libre-échange

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne vois ni n'entend la Chambre donner son approbation unanime. Le député est un excellent tribun et c'est un plaisir de l'écouter parler. Mais je dois donner la parole au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) pour le débat.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'avoue que le discours m'a plu autant qu'à certains députés conservateurs, et si mes collègues sont disposés à donner leur consentement unanime, je laisserai mon collègue de Skeena compléter ses observations au sujet des pêcheries.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Y a-t-il consentement unanime, monsieur le président?

M. McDermid: Non. Je veux savoir ce que vous avez à dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Vous voyez ce qui arrive, monsieur le Président. Nous voulons seulement parler de l'accord d'union économique, mais déjà le député de Brampton (M. McDermid) imite servilement l'oncle Sam et dit: «Je veux savoir ce que vous avez à dire».

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Donnez-lui le haut de forme de l'oncle Sam et le drapeau américain, qu'il se laisse pousser une moustache et nous aurions un véritable Yankee Doodle Dandy.

J'espère que les députés qui sont ici ce soir pour débattre de ce projet de loi historique ainsi que les quelques Canadiens qui ont eu la patience de suivre nos importantes délibérations à la télévision partout au pays vont se rappeler comment toute cette affaire a commencé. Elle a commencé il y a à peine quatre ans quand un nouveau premier ministre (M. Mulroney), fort de la plus grosse majorité dans toute l'histoire politique du Canada, a fait ses premières armes quand il a parlé du sentiment de protectionnisme américain qui commençait à se faire sentir à Washington et de la mauvaise humeur dont le Japon était la cible. Je me souviens de ce qu'il a dit: «Vous pouvez être certains que lorsque la vague de protectionnisme déferlera du Congrès, le Canada ne sera pas englouti parce que nous avons des liens spéciaux avec les États-Unis».

C'était entendu, acquis, gravé à tout jamais dans la pierre. Voilà comment s'est amorcé le renouvellement de nos relations commerciales avec les États-Unis. Il n'y aurait pas de problème, nous assurait-on témérairement, puisque le premier ministre jouit d'une grosse majorité.

Mme McDonald: Et Bourassa?

M. Tobin: «Nous sommes de bons amis», disait-il. Que s'est-il passé? Le réveil a été dur. Il y a eu d'abord l'affaire des bardeaux de cèdre, normale dans le cas des relations privilégiées qu'entretiennent l'éléphant et la souris, non pas deux pays adultes qui se respectent mutuellement. Il y a eu ensuite

les sanctions commerciales contre le bois de la Colombie-Britannique, le poisson de l'Atlantique, le porc, l'acier et d'autres produits. Pendant que les États-Unis prenaient contre nous ces sanctions commerciales, le Canada cédait sur toute la ligne.

● (2120)

M. Benjamin: Même dans le cas des framboises.

M. Tobin: Même dans le cas des framboises. Le Canada cédait sur la politique d'investissement bien avant qu'il ne soit question de libre-échange. Nous cédions sur la politique cinématographique et dans une douzaine d'autres domaines bien avant les négociations commerciales.

L'Oncle Sam comprenait qu'il avait affaire, au nord de ses frontières, à un gouvernement conservateur malléable, soumis, passif. Le premier ministre a alors avoué qu'il s'était trompé, qu'un vent de protectionnisme soufflait sur nous et que la gentillesse ne menait nulle part. Mais il ne fallait pas s'en faire, a-t-il dit, il avait une solution: le Canada allait négocier un accord de libre-échange. Lorsque j'aurai négocié le libre-échange, nous bénéficierons d'exemptions. La loi américaine sur les sanctions commerciales ne s'appliquera pas au Canada.

Le premier ministre a même déclaré au *New York Times*, au début des négociations, que les sanctions commerciales américaines ne pouvaient pas s'appliquer au Canada, un point, c'est tout. Il n'y avait pas de problème. Le premier ministre avait fixé l'objectif à atteindre. Il convient de s'en souvenir à l'occasion de ce débat sur le projet de loi C-130.

Cet objectif, c'était d'avoir des relations dans le cadre desquelles les Américains seraient libres de nous vendre leurs produits et vice versa, car nous aurions un accès garanti à leur marché. C'est ce que veut dire le libre-échange, n'est-ce pas?

Nous étudions ce soir un projet de loi qui officialise le droit du Congrès américain à appliquer les lois commerciales actuelles, passées et futures, y compris les mesures de rétorsion et les sanctions préjudiciables au Canada. Nous avons approuvé le droit des États-Unis à prendre ce genre de mesures.

Le but ultime du premier ministre—pas le nôtre ou celui du Nouveau parti démocratique—était l'accès garanti au marché américain. La garantie écrite que nous avons approuvée, c'est le droit perpétuel des États-Unis à continuer d'imposer des sanctions au Canada grâce aux lois commerciales que le Congrès adoptera suivant le climat politique du jour.

C'est le fin mot de l'histoire de l'accord commercial que nous avons signé en échange d'un mécanisme d'arbitrage. Ça ressemble presque au «dépôt sacré». Nous avons un tribunal d'arbitrage qui va se pencher sur les initiatives commerciales des États-Unis pour juger de leur conformité aux règles de droit des États-Unis. Or, les Américains peuvent adopter demain une loi contraire à l'esprit du prétendu accord de libre-échange.

Il ne s'agit pas de libre-échange, mais bien d'union économique. Le président des États-Unis a déclaré que nous disposions désormais d'une constitution économique pour l'Amérique du Nord et qu'il s'agissait de la première étape de l'unification de nos deux pays.